

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/54

Incorporation voie de lotissement Le Bourdaa

Le Maire expose à l'assemblée que le Président de l'ASL Le Bourdaa, en charge de l'entretien des espaces communs du lotissement Le Bourdaa depuis la réalisation du lotissement, M. GOURDON Germain, a demandé par courrier en date du 4 juillet 2025, de rétrocéder les espaces communs du lotissement à la Commune de MONTARDON.

La voie du lotissement pourrait ainsi être incorporée et classée dans la voirie communale, étant ici précisé que l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière dispense les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici. Les espaces verts du lotissement intégreraient quant à eux le domaine public communal non routier.

Il est précisé également que le Syndicat Luy Gabas Lees, qui a la compétence eau et assainissement, a donné un avis positif à ce transfert.

Les parcelles à récupérer sont les suivantes :

N° PARCELLE	CONTENANCE	NATURE
AI 441	42 ares	Espaces verts
AL 442	16 centiares et 64 ares	Voirie
AL 443	4 centiares et 26 ares	Espaces verts
AL 444	1 centiare et 4 ares	Espaces verts

22 centiares et 36 ares soit 2236 mètres carrés

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine aménagement le 29 octobre 2025,

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit la voie et les équipements communs du lotissement « Le Bourdaa » cités précédemment ;

- de classer les voies dudit lotissement dans la voirie communale ;
- d'incorporer les espaces verts dans le domaine public,

Le tout conformément au plan parcellaire ci-après.



PRECISE que la voie portera la dénomination suivante comme indiquée sur plan annexé : Chemin du Bourdaa

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.

